

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy**

Séance du : 22 mars 2021

Convocation du : 16 mars 2021

Le vingt-deux mars deux mille vingt et un, à 16 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, assisté de M. Fabien GASCARD, secrétaire.

Présents : Jacques FRANCOU, Jean ROUSSEAU, Anne-Marie GROS, Monique BARTHELEMY, Marie-Paule ROGOU, Alain MANIVEL, Christiane ACANFORA, Michel RICOU-CHARLES, Dominique TRUC, Fabien GASCARD, Maurice CHAUTANT, Roland AMADOR, Jean-François CONTOZ, Josette REVOUX, Jean-Marie GUEYRAUD, Jean-Pierre BRIOULLE, Olivier REGORD, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Christian AUBERT, Alain CAUSSE, Serge EYSSERIC, Gérald GRIFFIT, Claude DUBUT, Bernadette SAUDEMONT.

Absents et excusés : Françoise PINET, Alain BOYOD, Laurent CELCE, Roger AQUINO, Robert PAUCHON, Georges LESBROS, Rémy FREY, Mallorie BOURGOGNE, Jean-Claude VALLIER, Jean BANAL, Françoise BELLANGER, Lamia CONTRUCCI, Rajaa TOUSSAINT.

Pouvoirs : Françoise PINET excusée a donné pouvoir à Christiane ACANFORA,
Alain BOYOD excusé a donné pouvoir à Christiane ACANFORA,
Laurent CELCE excusé a donné pouvoir à Alain MANIVEL,
Mallorie BOURGOGNE excusée a donné pouvoir à Maurice CHAUTANT
Jean BANAL excusé a donné pouvoir à Christian GILARDEAU-TRUFFINET
Françoise BELLANGER excusée a donné pouvoir à Christian GILARDEAU-TRUFFINET
Lamia CONTRUCCI excusée a donné pouvoir à Gérald GRIFFIT
Rajaa TOUSSAINT excusée a donné pouvoir à Gérald GRIFFIT

ORDRE DU JOUR : Grille tarifaire du train touristique Le Veyn'Art 2021 et projet de création d'une billetterie annexe à l'Office de Tourisme Les Sources du Buëch

Il est rappelé que les tarifs pour le Veyn'Art n'ont pas été modifiés depuis 2014.

Le Comité de pilotage du Veyn'Art, puis la Commission culture du 18 février 2021 ont suggéré les changements des tarifs suivants avec pour principes de :

- Favoriser les voyages longs par une tarification attractive au détriment des voyages courts
- Simplifier la grille en proposant trois types de voyages : court, moyen, long
- Appliquer le forfait « Famille » à la formule : 2 adultes + à partir de 2 enfants (gratuité à partir du 3^e enfant)

- Remplacer le tarif « Enfant » par le tarif « jeune » = de 5 à 18 ans avec la gratuité pour les moins de 5 ans
- Appliquer le tarif réduit (- 20 %) pour les adultes venant en groupe (à partir de 10 personnes)
- Appliquer une réduction de 50% par personne pour les Centres de loisir accueillant des enfants (Centre social, CLSH, Colonie de vacances ...) et les Centres d'accueil spécialisés pour les adultes en situation de handicap. Ces structures recherchent des activités en été originales et conviviales mais ont un budget limité. Les accompagnateur(ice)s bénéficieront de la gratuité
- Maintenir la gratuité pour les détenteurs du Pass Carmillon (cheminots), sachant qu'une convention sera passée avec le CASI Cheminot PACA

Proposition de la nouvelle grille tarifaire :

	Tarif Adulte		Tarif Jeune (5-18 ans)		Forfait famille (2 adultes + 2 enfants et plus)		Tarif réduit (tarif adulte -20%)	
	Aller simple	Aller retour	Aller simple	Aller retour	Aller Simple	Aller retour	Aller simple	Aller retour
Trajet court Ex. Veynes-Gap	5 €	10 €	2,5 €	5 €	12,5 €	25 €	4 €	8 €
Trajet moyen Veynes-Sisteron Veynes-Embrun Gap-Embrun Ex. Embrun-Briançon	12 €	20 €	6 €	10 €	25 €	50 €	10 €	16 €
Trajet long Veynes-Briançon Gap-Briançon	18 €	35 €	8 €	15 €	40 €	80 €	14,4 €	27,5 €

TARIFS SPECIFIQUES :

Groupe Adultes (à partir de 10 personnes) - application du tarif réduit Centres d'accueil - 50% du tarif appliqué par passager

GRATUITE :

Enfants de moins de 5ans

Détenteur(ice)s du Pass Carmillon (N° immatriculation obligatoire)

Accompagnateur(ice)s de centres d'accueil

Création d'une billetterie annexe à l'Office de Tourisme Les Sources du Buëch

Il serait intéressant de se servir du système de réservation et paiement OpenBillet utilisé par l'Office de Tourisme Les Sources du Buëch au moment du Veyn'Art. Pour ce faire, il convient de conventionner avec cette dernière structure et de créer une billetterie annexe. Des démarches doivent être faites auprès du Trésor Public pour avoir l'autorisation légale de créer une régie annexe (L'OT serait nommé mandataire pour la période du Veyn'Art).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- approuve la nouvelle grille tarifaire ;
- autorise le Président à effectuer les démarches administratives et légales pour créer une billetterie annexe du Veyn'Art à l'Office de tourisme Les Sources du Buëch.

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 24 + 8 pouvoirs	Pour : 32	Abstention : 0	Contre : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20210322-De39_2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2021

Affichage : 26/03/2021

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,

Michel RICOU-CHARLES